Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 899

Artikel: Soutien à l'économie : viser la bonne cible

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018078

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOUTIEN A L'ECONOMIE

Viser la bonne cible

(jd) La vague récente de licenciements dans l'industrie helvétique n'a pas manqué de déclencher les lamentations patronales sur le niveau trop élevé des salaires et de susciter des interventions politiques souvent peu pertinentes.

Dans une interview au mensuel économique Bilanz, un industriel alémanique en appelle à l'esprit de sacrifice des salariés et cite en exemple les travailleurs du sud-est asiatique prêts à accepter des conditions de travail très dures. Si les coûts salariaux horaires sont en Suisse les plus élevés du monde — à égalité avec l'Allemagne — il ne faut pas oublier que le prix de la maind'œuvre n'est pas le seul élément constitutif du coût de production.

La Sonntags Zeitung (6 mars 1988) a rappelé opportunément ce fait, corroboré par les résultats d'une étude de et sur l'ASEA-BBC. Si le coût de production des turbines est plus élevé chez BBC que chez ASEA, ce n'est pas tant à cause des salaires suisses, effectivement plus élevés, que du coût important de l'administration centrale de BBC et des charges financières. En ne prenant en compte que la fabrication et le matériel, BBC est meilleur marché qu'ASEA. D'où l'intérêt de prêter attention à la gestion, aux procédés de fabrication et aux structures rigides des entreprises lorsqu'il s'agit d'améliorer la capacité concurrentielle.

Beat Kappeler, secrétaire de l'Union syndicale suisse, met en garde les politiciens contre des réactions inadéquates. Déjà un parlementaire argovien exige le développement de la garantie contre les risques à l'exportation, le président du parti radical suisse préconise des allègements fiscaux, moins de bureaucratie. Or BBC est le principal bénéficiaire de la garantie précitée pour un montant de plus d'un milliard de francs, et si la holding ASEA-BBC s'est installée en Suisse, c'est bien pour des raisons fiscales. Les décisions prises sous l'emprise de la panique ne font pas une politique économique; en 1983, parlement et gouvernement ont adopté en toute hâte crédits et garanties pour environ 2 milliards de francs: garantie à BBC pour l'équipement de la centrale électrique Ataturk, commande de camions à Saurer, du système de défense Skyguard à Bührle, montage du char Leopard à Georg Fischer notamment. Toutes ces aides, accordées à des entreprises en difficulté, n'ont pas contribué à l'assainissement de structures dépassées. Les conditions-cadres d'une activité économique saine et dynamique — revendication permanente du patronat — ce sont aujourd'hui l'approfondissement de la formation professionnelle, un statut pour la formation permanente, la lutte contre la spéculation foncière, contre les pratiques cartellaires, la mise à disposition de capital-risque pour l'innovation. C'est sur ces différents terrains qu'on attend l'engagement des milieux industriels et de leurs alliés politiques. Et qu'on jugera s'ils sont vraiment soucieux de la place de travail helvétique.

EN COMPLEMENT A L'EDITO

Quelques données sur la durée du travail

Durée de travail annuelle sur le plan international La confirmation officielle

Concerne les travailleurs de l'industrie des pays de l'Europe de l'Ouest, du Japon, des Etats-Unis. Les vacances et les jours fériés ont été pris en compte. A relever que la durée du travail est fortement abaissée cette année, au Japon.

RFA	1708 heures
Pays-Bas	1740 heures
Belgique	1748 heures
Autriche	1751 heures
France	1771 heures
Italie	1776 heures
Grande-Bretagne	1778 heures
Suède	1792 heures
Finlande	1792 heures
Luxembourg	1792 heures
Espagne	1800 heures
Danemark	1816 heures
Norvège	1848 heures
Grèce	1864 heures
Irlande	1864 heures
Etats-Unis	1912 heures
Suisse	1913 heures
Portugal	2025 heures
Japon	2156 heures

(Union syndicale suisse, sur la base d'une enquête patronale allemande)

Comparée aux pays qui l'entourent, la Suisse connaît une des durées hebdomadaires du travail les plus élevées.

(Message du Conseil fédéral concernant l'initiative populaire «pour la réduction de la durée du travail» - 27 mai 1987)

L'aspiration aux 40 heures

La durée hebdomadaire effective peut être déterminée par les statistiques de la Caisse nationale d'assurance (CNA). On observe avec quelle lenteur elle évolue. De 1973 à 1987, cette durée passe de 45,5h à 43,1h pour les hommes et de 43,5h à 41h pour les femmes.

Le chiffre plus bas du travail féminin est la conséquence du travail à temps partiel, pris en compte dans les statistiques pour autant qu'il atteigne au moins 25h. Il y a donc là une sorte de preuve par l'acte (aux frais du salarié) de l'aspiration aux 40 heures.

(La Vie économique 3/88)